



CHOISIR LE BON SERVICE

Comparaison des services d'audit, d'examen, de compilation et de procédures convenues

Votre entreprise navigue dans un environnement commercial de plus en plus complexe et en constante évolution. Votre comptable est là pour vous aider.

Les comptables professionnels, en tant que conseillers de confiance et partenaires d'entreprise, peuvent fournir des services spécialisés, des conseils objectifs et des conseils d'experts indispensables à la croissance de votre entreprise, ainsi qu'au respect des lois et des réglementations en vigueur.

De nombreux services d'informations financières peuvent être fournis et peuvent être adaptés sur mesure à vos besoins.

Vous ne savez pas quel service vous convient le mieux ? Cette brochure décrit l'éventail des services d'audit, d'examen, de compilation et de procédures convenues proposés par des comptables professionnels exerçant en cabinet, conformément aux normes internationales applicables et aux différents avantages de chaque service.

Les facteurs que votre comptable vous aidera à prendre en compte pour déterminer les services appropriés sont les suivants :

- Vos besoins spécifiques ;
- les lois ou les règlements applicables ;
- la taille, la structure et la complexité de votre entité ;
- les besoins financiers ; et
- la planification des futures affaires.

Une discussion avec les utilisateurs des états financiers sur leurs besoins peut également être utile.

Les frais facturés pour l'exécution de chaque type de service peuvent varier car ils sont influencés par les facteurs ci-dessus. Les estimations des frais feront l'objet d'une discussion avec votre comptable professionnel et d'une lettre de mission officielle.

AUDIT

EXAMEN

COMPILATION

PROCÉDURES CONVENUES

Les principales différences entre les missions d'audit, d'examen, de compilation et de procédures convenues sont les suivantes :

Type de mission			
AUDIT	EXAMEN	COMPILATION	PROCÉDURES CONVENUES
Normes			
ISA	ISRE 2400 (révisé)	ISRS 4410 (révisé)	ISRS 4400
Assurance			
Raisonnable	Limitée	Aucune	Aucune
Efforts de travail			
Procédures d'évaluation et d'audit des risques répondant aux risques identifiés	Principalement des procédures d'enquête et d'analyse	Assister la direction dans la préparation des informations financières	Obtenir des preuves pour étayer des conclusions factuelles
Rapport			
Opinion (assurance positive)	Conclusion (assurance négative)	Rapport indiquant la nature de la mission de compilation ainsi que le rôle et les responsabilités du professionnel. (Aucune assurance)	Rapport d'utilisation restreinte (rapport sur les conclusions factuelles)

AUDIT

QU'EST-CE QU'UN AUDIT ?

Votre comptable publie un rapport incluant l'opinion (souvent qualifiée d'opinion d'audit sans réserve) qui indique si les états financiers sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable. Si ce n'est pas le cas, l'avis sera le cas échéant modifié.

L'ISA®, ou International Standards on Auditing (Normes internationales d'audit), exige de votre comptable qu'il mette en œuvre diverses procédures d'audit afin d'obtenir des éléments probants appropriés et suffisants pour parvenir à cette opinion avec un niveau élevé, mais pas absolu, d'assurance.



QUAND UN AUDIT EST-IL APPROPRIÉ ?

- Les lois ou les règlements exigent un audit.
- Les utilisateurs des états financiers (par exemple, les investisseurs) demandent le niveau d'assurance le plus élevé qu'un comptable professionnel puisse obtenir.
- Les utilisateurs externes (tels que les créanciers ou les banques) ou les circonstances (par exemple, lors de la préparation de la vente d'une entreprise) peuvent exiger un audit pour obtenir une assurance sur les états financiers.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN AUDIT ?

- Les audits renforcent la crédibilité des informations contenues dans les états financiers.
- Des faiblesses peuvent être identifiées lors du contrôle interne en présentant ainsi un aperçu des risques de l'entreprise et des recommandations d'amélioration pertinentes à apporter.
- Des déclarations erronées peuvent être identifiées (en lien avec une fraude ou une erreur), et être traitées et corrigées par l'entité.

QU'EST-CE QU'UN EXAMEN ?

Votre comptable effectue des enquêtes et met en œuvre des procédures analytiques différentes de celles des procédures d'audit, afin de permettre de tirer une conclusion quant à la question de savoir si les états financiers sont préparés conformément au référentiel d'information financière applicable. Votre comptable met en œuvre des procédures pour obtenir une assurance limitée concernant la façon dont les informations qui pourraient causer une déclaration erronée dans les états financiers sont connues.



QUAND UN EXAMEN EST-IL APPROPRIÉ ?

- L'entité est dispensée de l'obligation d'un audit légal, mais les utilisateurs, tels que les actionnaires, exigent une forme quelconque d'assurance.
- Elle soutient un examen interne de l'entreprise par la direction, en agissant en tant que contrôle supplémentaire.
- Une assurance limitée peut être obtenue pour les états financiers de petites filiales appartenant à un groupe.
- Les états financiers doivent obligatoirement être revus pour satisfaire aux obligations légales ou contractuelles.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN EXAMEN ?

- Il peut préparer une entreprise en croissance à la transition vers un audit.
- Cela peut aider à obtenir un financement ou bien il peut être utile lorsqu'on se prépare à vendre une entreprise ou que l'on est à la recherche de nouveaux investisseurs.
- Il est flexible et ciblé - votre comptable peut concentrer son temps et son attention sur les choses importantes en fonction de la complexité des états financiers et de la nature de l'entreprise.
- Votre comptable est tenu de signaler selon son jugement professionnel toute question suffisamment importante pour mériter l'attention de la direction.

COMPILATION

QU'EST-CE QU'UNE COMPILATION ?

Votre comptable met à profit ses compétences en matière de comptabilité et de communication d'informations financières pour assister la direction dans la préparation et la présentation des informations financières afin de se conformer au référentiel comptable applicable. Une mission de compilation n'est pas une mission d'assurance, mais les utilisateurs externes (tels que les prêteurs, les assureurs ou les clients) apprécieront souvent la participation d'un comptable professionnel pour la compilation des informations financières.



QUAND UNE COMPILATION EST-ELLE APPROPRIÉE ?

- La direction peut ne pas avoir l'expertise requise en matière d'information financière et elle peut préférer faire appel à un comptable professionnel externe.
- Les utilisateurs peuvent avoir besoin de savoir qu'un comptable professionnel a participé à la préparation et à la présentation des états financiers.
- La direction exige des informations sur les états financiers à des fins internes et il n'existe aucun utilisateur externe.

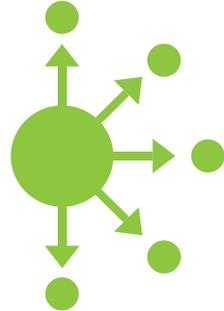
QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE COMPILATION ?

- Votre comptable ne peut pas être sciemment associé à des documents, rapports ou autres informations contenant une déclaration matériellement fausse ou trompeuse.
- La direction peut bénéficier d'une assistance pour émettre des jugements importants ou régler des problèmes techniques.
- Votre comptable est tenu de signaler toute question d'importance suffisante, d'après son jugement professionnel, pour mériter l'attention de la direction.

PROCÉDURES CONVENUES

QUELLES SONT LES PROCÉDURES CONVENUES ?

Votre comptable exécute uniquement les procédures spécifiées préalablement convenues avec vous et il fournit un rapport basé sur les conclusions factuelles concernant les informations financières. Aucune assurance n'est obtenue, ni une conclusion ni une opinion exprimée. Le rapport n'est pas distribué publiquement - il est limité aux parties qui ont accepté les procédures. Les procédures exactes sont discutées et convenues avec vous et elles peuvent se concentrer sur les domaines qui, selon vous, apporteront le plus de valeur.



QUAND LES PROCÉDURES CONVENUES SONT-ELLES APPROPRIÉES ?

- La direction souhaite se concentrer sur des domaines spécifiques de l'information financière pour répondre aux besoins des utilisateurs externes, tels que la validation du solde des stocks, la confirmation des soldes des comptes fournisseurs, la vérification des soldes de trésorerie ou la révision de l'utilisation appropriée des fonds de la subvention.
- La direction cherche à s'assurer que certaines informations requises par les normes applicables ont été fournies.

QUELS SONT LES AVANTAGES DES PROCÉDURES CONVENUES ?

- Elles offrent une grande flexibilité, le service pouvant être adapté à différentes circonstances et ciblé sur des éléments individuels de données financières.
- Les utilisateurs peuvent demander un travail particulier, ou bien spécifier le format du rapport requis.
- Des constatations factuelles peuvent être rapportées concernant le fonctionnement efficace des processus et contrôles de l'information financière.
- Un rapport annuel sur les procédures convenues peut être inclus en complément des états financiers, ce qui renforce la crédibilité et le confort de la direction et du personnel.
- Elles peuvent répondre à des besoins de financement ou à des besoins spécifiques propres à un fournisseur.

Les comptables professionnels exerçant en cabinet sont tenus de respecter les normes éthiques les plus strictes. Les organisations membres de l'IFAC sont tenues d'adopter et de mettre en œuvre des normes éthiques aussi strictes que celles énoncées par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants).

Le document « *Choosing the Right Service: Comparing Audit, Review, Compilation, and Agreed-Upon Procedure Services* » de l'International Federation of Accountants (IFAC), publié par l'IFAC en septembre 2016 en anglais, a été traduit en français par la Fédération internationale des experts-comptables francophones (FIDEF) en mai 2019, et est utilisé avec la permission de l'IFAC. Le contenu approuvé de toutes les publications de l'IFAC est celui publié par l'IFAC en anglais. L'IFAC décline toute responsabilité quant à l'exactitude et au caractère complet de la traduction ou des actions susceptibles d'en résulter.

Version anglaise de « *Choosing the Right Service: Comparing Audit, Review, Compilation, and Agreed-Upon Procedure Services* » © 2016 par l'International Federation of Accountants (IFAC). Tous droits réservés.

Version française de « *Choisir le bon service : comparaison des services d'audit, d'examen, de compilation et de procédures convenues* » © 2019 par l'International Federation of Accountants (IFAC). Tous droits réservés.

Titre original : *Choosing the Right Service: Comparing Audit, Review, Compilation, and Agreed-Upon Procedure Services*

